DOJO 5 KARATE - DO PARIS

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

A USAGE INTERNE

ADHERENT	**PERSONNE(S) RESPONSABLE(S) LEGALE(S) A CONTACTER SI NECESSAIRE** :
Nom : **Prénom** : Date de naissance : Lieu de naissance : Nationalité : Domicile : Email : Téléphone : Médecin traitant : Téléphone : Date début en karaté : Date d'entrée au dojo : Date du dernier passage de grade : Ceinture obtenue : **REMARQUES** :	**Nom** : **Prénom** : **Qualité : père/mère** Domicile : Profession : Lieu de travail : Téléphone : Email : **Nom** : **Prénom** : **Qualité : père/mère** Domicile : Profession : Lieu de travail : Téléphone : Email :

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

1. L'adhésion annuelle de **55 euros** comprenant la licence fédérale FFK ainsi que la licence FJKA, renouvelable pour chaque saison sportive (de septembre à août), non remboursable.
2. La cotisation pour la saison en cours ouvre droit à 2 cours par semaine pour les juniors.

Par son adhésion chaque membre ou le représentant légal pour les mineurs **:**

- Déclare avoir pris connaissance et accepté les statuts et règlements intérieurs de l'association, notamment de la tenue de l'assemblée générale annuelle lors des passages de grades de chaque fin de saison. La présente adhésion fait office de convocation. La date prévisionnelle est fixée au samedi 27 juin 2022 ;
- Déclare avoir pris connaissance et accepté que les cours puissent être dédoublés ou regroupés dès lors où la fréquentation s'avèrerait importante ou insuffisante ;
- Autorise le DOJO 5 KARATE-DO PARIS à intégrer ses coordonnées dans le fichier informatisé de ses membres à des fins de correspondance ;
- Autorise le DOJO 5 KARATE-DO PARIS à utiliser vidéo, photos et tout autre média affichant son image à des fins promotionnelles du club ou de la discipline pratiquée ;
- Le représentant légal autorise par sa contre signature l'adhérent mineur à pratiquer les arts martiaux ;
- Le représentant légal s'engage impérativement par sa contre signature à accompagner en tenue jusqu'à son entrée en cours en présence de l'instructeur, l'adhérent mineur dont il a la responsabilité et l'autorise à rentrer seul après le cours et lors des compétitions et stages. Il donne également son accord pour que l'adhérent mineur soit transporté par les véhicules mis à disposition des adhérents lors de déplacements pour participer à des évènements extérieurs tels que compétitions, stages ou autre.

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Certificat médical ou signature du médecin directement sur le passeport sportif à l'emplacement prévu à cet effet ;
- photos en format numérique à envoyer à : dojo5.karatedo.paris@gmail.com au format NOM_Prénom.jpg ou photo papier ;
- Le règlement complet pour la saison en cours (inscription + licence + droits + cotisation).

Fait à **le** **Signature** précédée de la mention « *lu et approuvé* »

En cas d'accident et dans l'impossibilité éventuelle de joindre les parents ou du représentant légal, j'autorise les autorités médicales à procéder à toutes les actions ou interventions qu'elles jugeraient nécessaires.

Fait à **le** **Signature** précédée de la mention « *lu et approuvé* »

* contre-signature obligatoire du représentant légal pour les adhérents mineurs

PRIERE DE SIGNALER TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE ET/OU DE N° DE TELEPHONE.

JUNIORS

Cocher les cours auxquels votre enfant assistera

Nom : **Prénom**

Groupes	Jours	Heures	
4 à 6 ans	**Mercredi**	15h30 - 16h30	
	Samedi	15h30 - 16h30	
7 à 10 ans	**Mercredi**	16h30 - 17h30	
	Samedi	16h30 - 17h30	
10 à 14 ans	**Mercredi**	17h30 - 18h30	
	Samedi	17h30 - 18h30	

ADULTES

A des fins de statistiques, veuillez nous indiquer les jours auxquels vous souhaitez participer

Nom : **Prénom**

Groupes	Jours	Heures	
Adultes ceintures de couleurs	**Lundi**	18h30 - 19h30	
	Mercredi	18h30 - 19h30	
	Vendredi	18h30 – 19h30	
Adultes Ceintures marrons / noires	**Lundi**	19h30 - 20h30	
	Mercredi	19h30 – 20h30	
	Vendredi	18h30 – 19h30	
	Samedi	11h00 – 12hh15	